

on peut discuter franchement et complètement les rapports des deux pays en ce qui concerne le commerce, leurs frontières communes, leurs pêcheries ou toute autre question, et arriver à une entente touchant les sentiments et les intérêts respectifs des deux pays, est avantageux et propre à accroître entre les deux pays ces sentiments de bienveillance qu'aucun membre de la droite n'apprécie moins que le chef de l'opposition, qui a si hautement déclaré combien ils sont désirables.

A propos de la question sur laquelle l'honorable chef de l'opposition a particulièrement appuyé comme étant un des résultats de notre mission, savoir la question des naufrages et des sauvetages, il a fait allusion à notre politique passée. Il a dit que malgré le projet de loi présenté par l'honorable député de Frontenac (M. Kirkpatrick), quoique ce projet de loi ait été appuyé par un grand nombre de membres de cette chambre, y compris presque tous les députés de la gauche, le gouvernement l'avait combattu ou, dans tous les cas, ne l'avait pas cordialement appuyé. C'est vrai, M. l'Orateur. La question sur laquelle les partisans et les adversaires du projet de loi se sont divisés était celle-ci : A la première demande des Etats-Unis, et sans avoir la garantie que les détails du projet de loi étaient suffisants, devions nous accepter cette offre et consentir à la libre réciprocité ; ou bien n'était-il pas désirable que le projet de loi fût ajourné jusqu'à ce qu'on y eût inséré de nouvelles garanties dont le ministre des douanes démontra à la chambre la nécessité, et que nous discuterons bientôt, mais qui ont été, je puis le dire d'avance, assurées par les négociations que le ministre intérimaire des douanes a conduites lui-même. La différence entre notre politique et celle des membres de la gauche, c'est qu'ils proposent de tout céder de prime abord et risquer de s'en bien trouver tandis que le gouvernement était d'avis que la question devait être l'objet de nouvelles négociations afin d'obtenir les garanties nécessaires dans l'intérêt de l'industrie dont il s'agissait.

L'honorable chef de l'opposition a, assez naturellement, fait observer que, bien qu'il soit fait mention, dans le discours du trône, de plusieurs commissions royales nommées par Son Excellence durant la vacance des Chambres, il n'y est rien dit de la commission relative à la prohibition. Si Son Excellence avait tout mentionné dans son discours, l'honorable chef de l'opposition n'aurait rien eu à dire aujourd'hui, et nous n'aurions pas en le plaisir de l'écouter comme nous l'avons fait pendant une demi-heure. Ce n'est pas uniquement pour cette raison que la commission a été nommée, comme l'honorable député doit le comprendre. Son Excellence n'a pas coutume, dans son discours au parlement, d'annoncer des mesures en voie d'exécution, mais qui ne sont pas encore entièrement accomplies. Je crois qu'avant que les critiques de l'honorable député aient été imprimées, cette commission aura probablement été nommée et sera prête à commencer ses travaux. J'avoue que ç'aurait été plus satisfaisant si nous avions pu annoncer la nomination de cette commission dans le discours du trône, mais il a fallu différer la chose de quelques jours en attendant le consentement de certaines personnes dont nous désirions retenir les services relativement à cette commission.

Comme les critiques de l'honorable chef de l'opposition ont été restreintes, courtoises, et d'une nature telle que nous pouvons les approuver, sauf

les quelques exceptions que j'ai mentionnées, je ne retiendrai pas plus longtemps la chambre. Je ne puis cependant finir sans dire que les membres de la droite partagent entièrement les sentiments qu'il a exprimés au sujet du malheur qui est venu fondre sur la Souveraine de ce pays. Tous ceux qui ont dans le cœur un peu de patriotisme ou d'humanité doivent partager ces sentiments. Je suis heureux que l'honorable député les ait exprimés avec autant d'élégance et d'éloquence, car nous, membres de la droite, nous pouvons nous joindre cordialement à lui. Je crois que la chambre devra bientôt exprimer elle-même le profond regret et la vive sympathie qu'éprouve tout le pays au sujet de la mort du duc de Clarence, sentiments que ressentent vivement, j'en suis sûr, les deux partis politiques de cette chambre pour notre Dame Souveraine la Reine et leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles à l'occasion de cette perte, qui est une perte non seulement pour eux, mais encore pour tout l'Empire.

Sir JOHN THOMPSON ; Je propose :

“ Que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de sir Adolphe Caron, M. Northrup, M. Bain (Soulanges) et de moi-même, lequel devra préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le gouverneur général aux deux chambres du parlement.”

La motion est adoptée.

Sir JOHN THOMPSON, membre du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, qui est lu une première et une deuxième fois, et il est ordonné que ce projet soit grossoyé et présenté à Son Excellence par les membres de la chambre qui font partie du conseil privé.

SUBSIDES.

M. FOSTER : Je propose :

“ Que vendredi prochain cette chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.”

La motion est adoptée.

VOIES ET MOYENS.

M. FOSTER. Je propose :

Que vendredi prochain cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens nécessaires pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

COMITÉS PERMANENTS

SIR JOHN THOMPSON. Je propose :

Qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres qui devront faire partie des comités permanents ordonnés par la Chambre jeudi dernier, le 25 courant, ce comité devant être composé de Sir John Thompson, Sir Adolphe Caron, Sir Richard Cartwright, et de M^r. Costigan, Bowell, Laurier et Mills (Bothwell).

La motion est adoptée.

COMITE DES DEBATS

M. BOWELL. Il est d'usage dès le commencement de la session de nommer un comité chargé de contrôler les comptes rendus des débats de la chambre, c'est pourquoi, avec le consentement de la Chambre, et sans donner l'avis ordinaire, je proposerai :

Qu'un comité spécial soit nommé pour contrôler le compte rendu de cette chambre durant la présente session avec pouvoir de faire rapport de temps à autre ; ce